

RAPPORT N° 96/8-21
au Conseil Municipal

IMPUTATION BUDGETAIRE

OBJET

**LOTISSEMENT CHEMIN NEUF A LA MONTAGNE
CRAC 1995
PROROGATION DE LA CONCESSION**

Le Lotissement Chemin Neuf créé par Arrêté du 11 juillet 1988 a fait l'objet d'une Convention de Concession approuvée par le Conseil Municipal en séance du 24 mars 1988.

Le programme de l'opération se décrit comme suit :

- le lotissement se compose de soixante-treize lots, dont trente-trois en 1ère tranche et quarante en 2ème tranche ;
- les trente-trois lots de la 1ère tranche ont une surface totale de 22 060 m², soit une surface moyenne de l'ordre de 670 m² ;
- les quarante lots de la 2ème tranche ont une surface totale de 26 810 m², soit une surface moyenne de l'ordre de 670 m² ;
- la surface moyenne des soixante-treize lots est d'environ 669 m² correspondant à une surface cessible totale de 48 870 m² ;
- la viabilisation des parcelles a été réalisée par la SEDRE dans le cadre du lotissement ;
- les acquéreurs ont à leur charge la réalisation d'un assainissement des eaux usées autonome.

Les travaux des voiries et réseaux divers du lotissement sont achevés à l'exception des espaces verts de la 2ème tranche.

Les premiers actes de vente ont été conclus en 1990.

AVANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION au 31 décembre 1995

	Total	Actes	Compromis	Option	Libre
Tranche 1	33	33	0	0	0
Tranche 2	40	37	2	0	1
	73	70	2	0	1

RAPPORT N° 96/8-21

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) 1995, comprenant :

- le bilan comptable au 31 décembre 1995,
- le bilan financier mis à jour au 1er janvier 1996,
- le plan de financement prévisionnel jusqu'à 1998.

Les dépenses réalisées s'élèvent à 12 920 280 F pour des recettes réalisées de 13 264 855 F.

BILAN COMPTABLE au 31 décembre 1995 (en francs)

DEPENSES		RECETTES	
Etudes générales		Cessions	
Acquisitions foncières et frais annexes	2 596 495	Parcelles viabilisées	13 076 351
Travaux de viabilité	8 572 687	Cession à la Collectivité	
Rémunération de Techniciens	324 469	Participation du Concédant	
Frais financiers	843 392	Produit de gestion	188 504
Frais de société	569 870		
Dépenses diverses	13 367		
Total DEPENSES	12 920 280	Total RECETTES	13 264 855
Compte de tiers	1 059 892	Emprunts	2 513 037
TVA	594 680	Compte de tiers	
Compte de liaison	1 824 563	TVA	621 503
		Compte de liaison	
TOTAL	16 399 395	TOTAL	16 399 395

BILAN FINANCIER mis à jour au 1er janvier 1996 (en francs)

RUBRIQUES	Situation comptable		Bilan mis à jour au 01.01.1996	Bilan mis à jour au 01.01.1995
	réalisée au 31.12.1995	restant à réaliser		
DEPENSES				
Etudes générales				
Terrains	2 596 495	17 388	2 613 883	2 613 883
Travaux	8 572 687	448 515	9 021 202	8 572 687
Frais financiers (moyen et court termes)	843 392		843 392	843 393
Frais de Société	569 870	64 638	634 508	568 935
Rémunération de Techniciens	324 469	87 566	412 035	294 256
Dépenses diverses	13 367	139 251	152 618	13 367
Total DEPENSES	12 920 280	757 358	13 677 638	12 906 521
RECETTES				
Cessions de parcelles	13 076 351	- 37 046	13 039 305	12 854 667
Cessions à la Collectivité				
Produits de gestion	188 504	9 499	198 003	125 236
Participation de la Collectivité		440 333	440 333	
Total RECETTES	13 264 855	412 786	13 677 641	12 979 903

RAPPORT N° 96/8-21

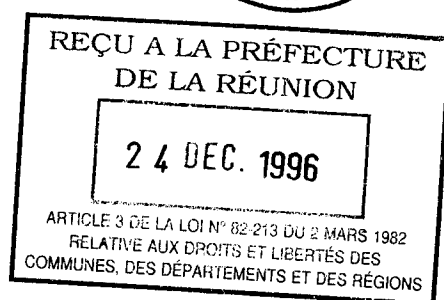
La participation prévisionnelle de la Commune est de 440 333 F et permet, au vu du coût du foncier (2 596 495 F) non encore payé par l'Opérateur, d'envisager une recette de 2 046 567 F à terme.

Je vous demande :

- d'approuver le CRAC 1995 ;
- de m'autoriser à proroger le Traité de Concession jusqu'au 31 décembre 1997, afin d'achever la cession des parcelles du lotissement et de clôturer l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 96/8-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

OBJET

**LOTISSEMENT CHEMIN NEUF A LA MONTAGNE
CRAC 1995
PROROGATION DE LA CONCESSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-21 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

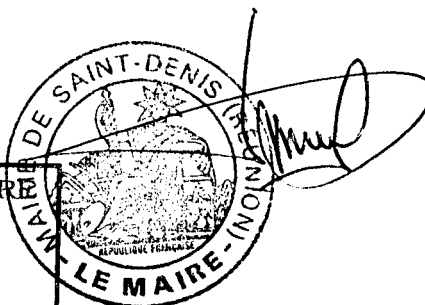
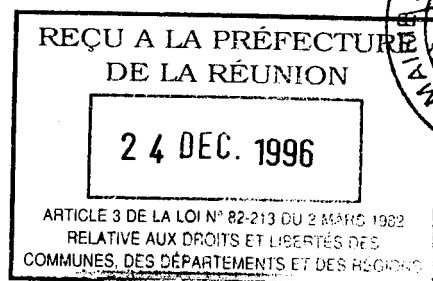
Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant 1995 du Chemin Neuf à La Montagne.

ARTICLE 2

Proroge le Traité de Concession de l'opération jusqu'au 31 décembre 1997.

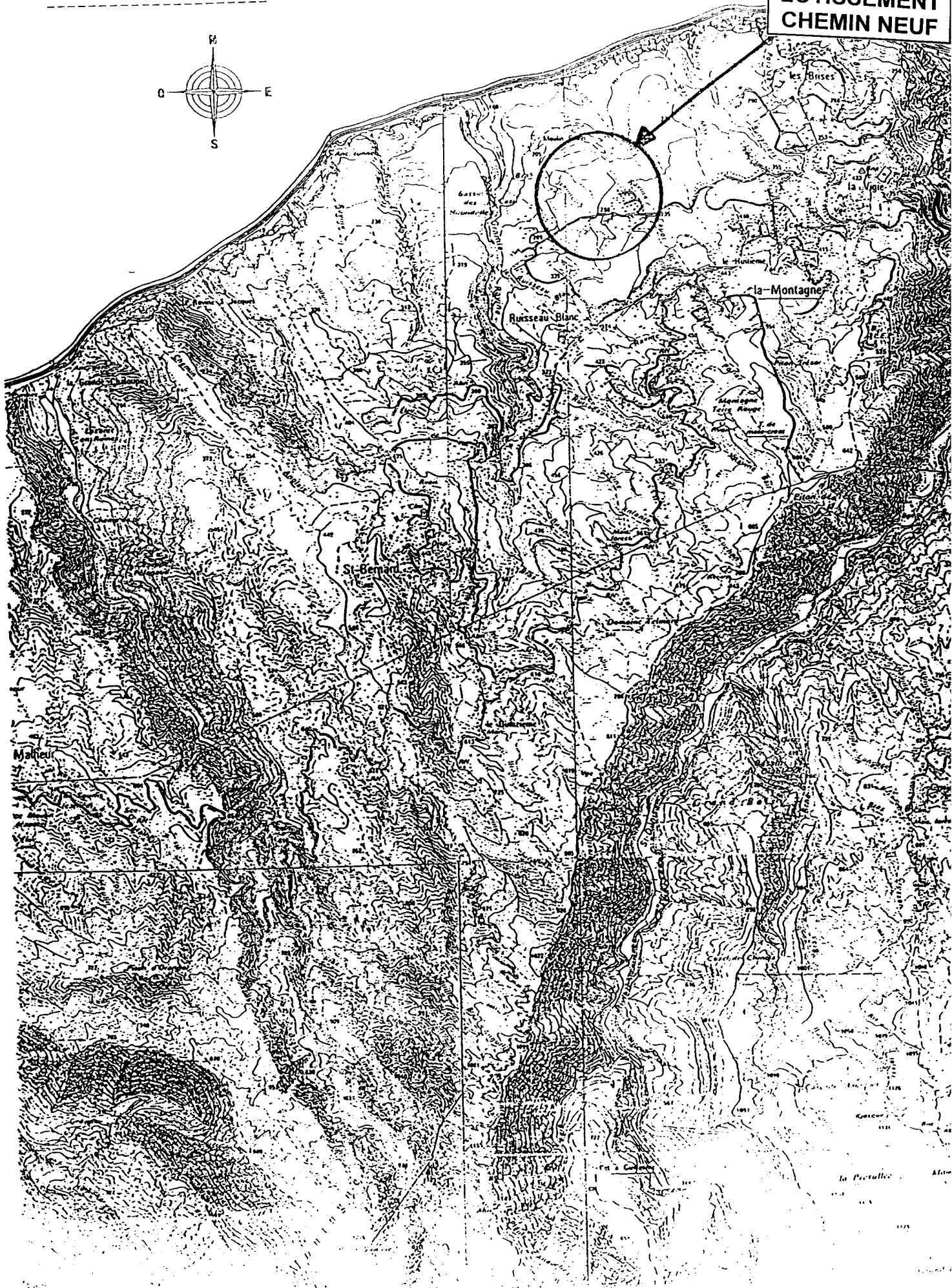
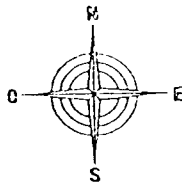
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



PLAN DE SITUATION

LOTISSEMENT
CHEMIN NEUF



Ruisseau

Capot

95
4

ULIN CADER

Parcelle restant à commercialier
661m²

Chemin

